REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Romain DANGER	procuration à Christian BONNARD
Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD	procuration à Michel SOULAS
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAIT

Absents : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

PREFECTURE
INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 01

OBJET : VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « A GAUCHES TOUTE » DEMANDANT QU'UNE DELIBERATION FIXE LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES GRATUITES PERMETTANT L'ACCES AUX EVENEMENTS CULTURELS DE SAINT-PIERRE-DES-DES-CORPS

RAPPORTEUR : Monsieur Michel SOULAS

Monsieur le Maire,

La ville de Saint-Pierre-des-Corps a toujours été attachée à l'accès à la culture pour tous.

Pour cette raison, permettre au plus grand nombre d'y accéder relève évidemment d'une politique culturelle forte y compris et surtout en direction de celles et ceux qui en sont éloignés même momentanément.

Nous pensons (ou du moins espérons) qu'il arrive parfois que des places gratuites ou des invitations soient mises à disposition de personnes en situation précaire via des associations de la commune pour profiter de manifestations, assister à des spectacles pendant la saison culturelle.

Aussi, le groupe A GaucheS Toute ! souhaite que cette pratique se fasse en toute transparence et propose par ce vœu qu'une prochaine délibération en conseil municipal clarifie les modalités d'attribution des places gratuites auprès des structures d'insertion de notre ville.

Par ces motifs, le conseil municipal réuni en séance plénière le mercredi 28 juin 2023 décide que lors du prochain conseil municipal une délibération fixant les conditions d'attribution des places gratuites permettant l'accès aux événements culturels de Saint-Pierre-des-Corps soit soumise aux votes des élus du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur SOULAS entendu,
Le Conseil Municipal DECIDE

VOTES : **CONTRE 20**
POUR 9 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Béatrice GROSLERON)
ABSTENTIONS 2 (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)

Vœu non adopté.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	11 JUIL. 2023
Date de Publication	- 3 JUIL. 2023
Date de Notification	

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

St PIERRE DES CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Romain DANGER	**procuration à Christian BONNARD**
Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absents : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

PREFECTURE
INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 02

OBJET : VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » CONCERNANT LES PRETS DE LIVRES PAYANTS A LA BIBLIOTHEQUE

RAPPORTEUR : Madame Claude LALA

Pour rappel,
Lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, la majorité a voté la fin de la gratuité du prêt de livres à la bibliothèque, à l'exception des enfants et des habitants justifiant d'une situation sociale et financière difficile.
Depuis cette date, une cotisation de 10€ est donc demandée aux autres habitants de Saint Pierre des Corps.

Le rapport d'activité présenté en commission Culture le 17 janvier 2023 contenant très peu d'éléments, notre groupe a, lors du Conseil Municipal du 22 mars 2023, posé une série de questions afin de permettre d'analyser et mesurer l'impact de la décision prise.

Nous nous sommes donc penchés sur les données finalement transmises. Malgré des dénombrements dispersés et difficiles à interpréter par leurs imprécisions, nous avons pu dégager un début d'analyse que l'élu en charge du dossier disait impossible.

Le résultat est sans conteste. Le nombre de cartes échues en 2022 et non renouvelées (204 cartes) montre que **la bibliothèque a perdu près de 30% d'abonnés** (28,65%) **entre 2021 et 2022** (712 - 508 cartes).

Nos éléments de calcul et nos conclusions ont été transmis dans le détail, le 23 avril 2023, par courrier, à l'élu en charge du dossier. Aucun retour ne nous est parvenu à ce jour.

Parallèlement, sous forme de pétition, notre groupe a sollicité l'avis des habitants pour un retour à l'emprunt gratuit de livres à la bibliothèque.

En très peu de temps, la pétition a recueilli un total de 530 signatures dont 441 en direct avec les habitants et 89 en ligne. Nous tenons les documents justificatifs à disposition.

Considérant
- le peu d'enjeu financier du paiement du prêt de livres (un peu plus de 4000 €)
- le coût administratif de la gestion des cartes exonérées
- le mécontentement des habitants

et accessoirement le contournement de la mesure par l'utilisation de cartes « enfants » gratuites pour emprunter dans le secteur Adultes,

Le groupe J'aime Saint Pierre demande à Monsieur le Maire ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal de voter pour le retour du prêt de livres gratuit à la bibliothèque, et ce, dès le 1er septembre 2023.

L'exposé de Madame LALA entendu,
Le Conseil Municipal DECIDE

VOTES : CONTRE 20
POUR 11 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, B. GROSLERON)

Vœu non adopté.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication 13 JUIL. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Romain DANGER	**procuration à Christian BONNARD**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absents : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 03

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 ALINEAS 4 ET 5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et de louage de choses.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
25/04/2023	Convention pour l'occupation d'une maison située 1 rue Line Porcher avec un cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins	DIAS ET ASSOCIES (33 800)	Redevance mensuelle de 700 €
03/05/2023	Travaux d'occultations des classes 2 et 3 de l'école maternelle République	SODICLAIR (37 530)	5 367.54 €
03/05/2023	Fourniture et pose de 8 appareils d'éclairage à leds dimmables pour l'activité boxe au gymnase de la Morinerie	EIRL PRIMAULT (37 390)	5 369.90 €
03/05/2023	Travaux d'occultations au restaurant scolaire Viala	SODICLAIR (37 530)	1 019.02 €
03/05/2023	Travaux d'occultations au centre socioculturel (bureau d'accueil et service info com)	DUBOIS MENUISERIES (37 800)	1 352.26 €
22/05/2023	Remplacement du programmateur sur le lave-vaisselle – Centre socio-culturel	MICHEL ET ALBERT (37 700)	672.66 €
23/05/2023	Paramétrage de la caméra de vidéo-protection du hall de la mairie sur l'installation vidéo du CTM	BOUYGUES SERVICES (37 510)	265.00 €
25/05/2023	Fourniture et pose d'une caméra de vidéo-protection dans le hall d'entrée de la Mairie + fourniture et pose d'un bouton d'alerte sur le bureau d'accueil de la Mairie	HERVE THERMIQUE (37 303)	1 755.48 €
25/05/2023	Travaux d'occultation dans la salle polyvalente du groupe scolaire Henri Wallon	SODICLAIR (37 530)	541.20 €
25/05/2023	Travaux d'occultation du local infirmerie du groupe scolaire P.Sémard et Les Sablons	SODICLAIR (37 530)	2 138.88 €
25/05/2023	Fourniture et pose d'un câble d'alimentation électrique d'un coffret de chantier	CITELUM (37 700)	7 737.44 €
01/06/2023	Fourniture et installation d'un kit complet sur la porte automatique JQC41 du CTM	PORTIS (72 700)	2 761.20 €

05/06/2023	Remplacement de l'évaporateur sur la chambre froide de l'office du centre socio culturel	MICHEL ET ALBERT (37 700)	2 715.15 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur du CTM	OTIS (37 100)	8 098.00 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur de la bibliothèque centrale	OTIS (37 100)	7 462.80 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur de la Mairie	OTIS (37 100)	2 676.00 €
05/06/2023	Travaux de mise en conformité accessibilité handicapée de l'ascenseur du centre socio culturel	OTIS (37 100)	8 288.40 €

L'exposé de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du compte-rendu de la délégation accordée en application des alinéas 4 et 5 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication 13 JUIL. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le
28/06/2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Romain DANGER	procuration à Christian BONNARD
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAIT

Absents : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 04
OBJET : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)

PRÉFECTURE
INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3,
Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 46,

Vu l'avis de la commission générale en date du 14 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant l'obligation de mettre en place la commission communale d'accessibilité,
Considérant la volonté de la municipalité de soutenir l'accessibilité,
Considérant la composition de cette commission et notamment le collège associations,

L'exposé de Monsieur GARCIA entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en place la commission communale d'accessibilité composée de 18 membres
DESIGNE Monsieur Emmanuel François, maire de Saint-Pierre-des-Corps, président de la CCA,
DESIGNE comme membres

- M. Garcia, au titre de l'accessibilité voirie
- Mme Persiani, au titre de l'accessibilité ERP
- Mme Métais, au titre de l'accessibilité personnes âgées et personnes en situation de handicap
- M. Brimou, au titre de l'inclusion enfance et jeunesse
- M. Frémont ; au titre de l'accessibilité des logements

1 membre par groupe d'opposition (4 au total), soit :

- M. Soulas pour le groupe « A GaucheS Toute ! »
- Mme Lala pour le groupe « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps »
- M. Benzaït pour le groupe « La France Insoumise »
- Mme Grosleron pour le groupe « Agir Ensemble »

PREND ACTE que le conseil municipal sera à nouveau sollicité pour délibérer sur la composition définitive du collège associations.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAIT

Absents : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 05

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

PREFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

RAPPORTEUR : Monsieur Amin BRIMOU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur BRIMOU entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner Madame Catherine CHAMPRENAULT, ancienne Procureure Générale près la Cour d'Appel de Paris, proposée par l'Association de Maires d'Indre-et-Loire, à l'ensemble des communes et intercommunalités adhérentes pour exercer cette mission de référente déontologue des élus.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	11 JUIL. 2023
Date de Publication	13 JUIL. 2023
Date de Notification	13 JUIL. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absents : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
CONTRÔLE

N° 2023 06 28 - 06

OBJET : MODIFICATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES (P.F.I)

Remplace la délibération N° 2020-215 du conseil municipal du 24 septembre 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,
Vu le courrier des PFI en date du 23 23 mai 2023,

Vu la délibération N° 2020-215 du conseil municipal du 24/09/2020,
Vu la nécessité de nommer un représentant de la commune,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner en tant que délégué titulaire Monsieur Alain DELANCHY, en remplacement de Madame Laurence LEFEVRE, au conseil d'administration de la S.E.M Pompes Funèbres Intercommunales.

VOTES : POUR 22
ABSTENTIONS 9 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	11 JUIL. 2023
Date de Publication	13 JUIL. 2023
Date de Notification	13 JUIL. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAIT

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

PRÉFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
30 JUIN 2023
COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 – 07

OBJET : AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, D'ECS, DE VENTILATION, DE TRAITEMENT DE L'AIR ET DE CLIMATISATION/PRODUCTION DE FROID DES BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2021 ne donnant pas délégation à Monsieur le Maire en matière de marchés publics lorsque le montant de ces derniers dépassent les seuils de procédure formalisée ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le jeudi 15 juin 2023 pour attribuer le marché ;

Vu la note de présentation transmise à chaque membre du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations de chauffage, d'ECS, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation/production de froid des bâtiments communaux avec la société Eiffage Energie.

VOTES : **POUR** **23**
ABSTENTIONS **8 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 30-06-2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

Le Maire,

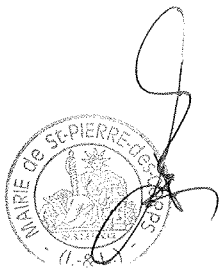

St PIERRE CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

N° 2023 06 28– 08

OBJET : SUBVENTION MUNICIPALE 2023 AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Monsieur CONTE rappelle à l'Assemblée que, pour mener à bien ses missions en 2023, le CCAS a sollicité une subvention municipale d'un montant de 978 900 €.

Monsieur CONTE propose d'allouer au CCAS la subvention municipale de fonctionnement à hauteur de 978 900 € pour l'exercice 2023 dans le prolongement de la délibération du 22 mars 2023 validant le budget de l'exercice 2023.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15/06/2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE ET CONFIRME le versement de la subvention municipale 2023 au CCAS pour un montant de 978 900 €.

DECIDE d'inscrire la subvention 2023 au CCAS au budget primitif de la Ville à la nature 657362

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

Monsieur le Maire,

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

N° 2023 06 28 – 09

OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106-III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 16 juin 2023

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP),

Considérant qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales devrait intervenir au 1er janvier 2024,

Considérant qu'en l'absence d'un texte réglementaire officialisant cette obligation, une délibération reste nécessaire,

Considérant que conformément à l'article 1 du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, la Commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (courriel de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Joué-lès-Tours en date du 16/06/2023),

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15/06/2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune.
La collectivité appliquera la M57 développée (communes de + 3 500 habitants).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/23

Monsieur le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	11 JUIL. 2023
Date de Publication	- 3 JUIL. 2023
Date de Notification	

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAIT

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 – 10

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

OBJET : REGULARISATION DE L'ACTIF : AMORTISSEMENT DE DEUX ETUDES REALISEES EN 2016 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Monsieur CONTE explique à l'assemblée que des études préalables à certains projets d'investissement sont parfois réalisées. Les montants de ces études figurent à l'actif de la Ville au compte 2031 puis sont intégrés aux biens définitifs à la fin des travaux.
Si les études ne sont pas suivies de travaux, elles doivent être amorties sur 5 ans afin de sortir de l'actif, selon la délibération n° 2014/65 du 28 avril 2014 fixant les durées d'amortissement.

Considérant que les deux études listées ci-dessous figurant au compte 2031 « frais d'études » n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis 2016,

N° inventaire	Libellé	Date entrée	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette au 31/12/2022
AUT0000006248	Etude espace public ZAC Gare	04/11/2016	108,00	0,00	108,00
AUT0000006685	Etude requalification rue M. Cachin	05/02/2016	21 307,20	0,00	21 307,20
				TOTAL	21 415,20

Considérant que ces études relèvent de la voirie qui est désormais une compétence métropolitaine,

Monsieur CONTE propose au Conseil Municipal d'effectuer les opérations d'amortissement de ces deux études en une seule fois sur l'exercice 2023, pour le montant total de 21 415,20 € afin de régulariser l'état de l'actif.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15/06/2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur CONTE.

DECIDE d'inscrire les opérations d'amortissement au budget 2023 de la Ville :

- 21 415,20 € au compte 28031 « amortissement des frais d'études » en recettes d'ordre d'investissement, chapitre 040
- 21 415,20 € au compte 6811 « dotations aux amortissements » en dépenses d'ordre de fonctionnement, chapitre 042.

VOTES : POUR 30
ABSTENTION 1 (Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

Monsieur le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAIT

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 11

OBJET : COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DELEGATIONS AU MAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023

PREFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur CONTE expose :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au Maire et ce en application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales.
Dans ce cadre, le Maire prend des décisions en vertu de la délibération N° 2021-50 du 19 mai 2021, dont il rend compte au conseil municipal. Ces décisions sont présentées sous la forme d'un tableau annexé à cette délibération. Ce tableau récapitule les décisions du Maire depuis le 1er janvier 2023 en matière de demande de subvention.

Pour information, les décisions du Maire sont des actes soumis à l'obligation de transmission au Préfet.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15/06/2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu de délégation conformément à l'article L-2122-23 du CGCT.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, 28/06/2023

Monsieur le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

Délégations au Maire - Demandes de subvention depuis le 1er janvier 2023

Date décision	N° décision	Libellé	Financeurs	Montant HT du projet	Montant subvention démandé	% subvention
10-mai-23	161	Aménagement de la cours de l'école maternelle République	Agence de l'Eau Loire Bretagne	121 963.25 €	78 925.00 €	64.71%
10-mai-23	162	Aménagement de la cours de l'école maternelle Stalingrad	Agence de l'Eau Loire Bretagne	153 209.50 €	85 701.00 €	55.94%
10-mai-23	164	Etudes rénovation énergétique des bâtiments communaux	Etat - Fonds verts	118 796.25 €	71 277.75 €	60.00%
16-mai-23	170	Rénovation Gymnase Despouy	Fonds de concours Tours Métropole - Ex-crédits CRST	180 636.84 €	88 512.00 €	49.00%
23-mai-23	171	Mise en place d'un système de vidéo protection (création)	Etat - FIPD	94 519.02 €	66 163.00 €	70.00%

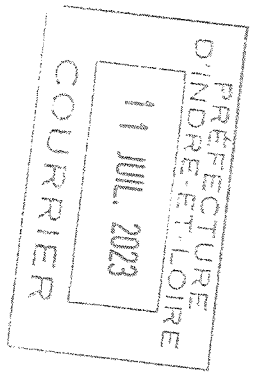

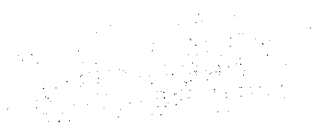

St PIERRE CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 12

OBJET : ATTRIBUTION DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

RAPPORTEUR : Madame DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 172 de la loi de finances pour 2009,
Vu la circulaire du 13 février 2023 portant sur la répartition de la Dotation Politique de la Ville pour 2023,
Vu la Commission Politique de la ville en date du 12 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de définir les actions et les opérations qui font l'objet d'une convention avec l'État.

PROJETS INVESTISSEMENT	COUT PREVISIONNEL		TAUX DPV (basé sur le HT)	MONTANT DPV	RESTE A CHARGE COMMUNE*
	TTC	HT			
MAISON DE L'AUBRIERE Menuiserie, facades	82 200,00 €	68 500,00 €	80,00%	54 800,00 €	13 700,00 €
AIRE DE JEUX DU GRAND MAIL/HENRI WALLON *Clôture et structure*	12 000,00 €	10 000,00 €	72,95%	7 295,36 €	2 704,64 €
JARDIN DE LA MADELEINE *Aménagement paysager, aire de jeux* *Remise en état des aires de jeux*	227 105,46 €	189 254,55 €	80,00%	151 403,64 €	37 850,91 €
TOTAL	321 305,46 €	267 754,55 €		213 499,00 €	54 255,55 €

** calcul effectué sur les montants hors taxe. Les opérations feront l'objet d'une récupération de TVA à N+2*

L'exposé de Madame DRAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets inscrits dans le cadre de la DPV 2023, conformément au tableau ci-dessus, et la demande de subvention pour aider à leur financement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame DRAPEAU, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance, de la parentalité, de la citoyenneté et de la Politique de la Ville, à signer tous actes et conventions afférents à ce programme.

VOTES : **POUR 23**
ABSTENTIONS 8 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

Le Maire

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28-13

OBJET : CREATION DES GRADES NECESSAIRES AUX AVANCEMENTS 2023

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

RAPPORTEUR: MADAME ELOISE DRAPEAU

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 15 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Eloïse DRAPEAU rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les grades relatifs aux avancements 2023. Les préalables à l'avancement de grade ont été mis en place avec le vote des ratios promus-promouvables au conseil municipal du 1er juin 2022 et l'élaboration de l'arrêté des lignes directrices de gestion le 11 avril 2022, après avis favorable du comité technique.

Afin de sécuriser la procédure, les grades d'origine ne seront supprimés qu'après promotion des agents concernés.

Avancements de grade 2023

Filière administrative

- Attaché à Attaché principal: 1
- Adjoint administratif principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe : 2

Filière technique

- Adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe : 4
- Adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : 4

Filière Médico-sociale

- Agent social principal de 2ème classe au grade d'agent social principal de 1ère classe : 1
- Agent spécialisé principal de 2ème classe au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe : 1

La date des promotions d'avancement de grade est prévue à partir du 1er juillet 2023, la nomination ne pouvant intervenir qu'à partir de la date d'inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2022.

Le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

L'exposé de Madame Eloïse DRAPEAU entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions de créer les grades nécessaires aux avancements 2023 rappelés ci-dessus.

DECIDE de les financer au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 012.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	11 JUIL. 2023
Date de Publication	– 3 JUIL. 2023
Date de Notification	

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

le Maire

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 14

PRÉFECTURE D'INDRE ET LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

OBJET : TRANSFERT DU PERSONNEL DU SERVICE ENVIRONNEMENT : ESPACES VERTS ET DES SERRES A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU 1ER JUILLET 2023

RAPPORTEUR: MADAME ELOISE DRAPEAU

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines du 15 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,
Vu la répartition du temps de travail suivante :

- Personnel des espaces vert, encadrants et secrétaire : 60% compétences TMVL et 40% compétences Ville
- Personnel des serres municipales : 80% compétences TMVL et 20% compétences Ville

Vu la CLECT du 28 juin 2023 entérinant ces répartitions,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial du 30 mai 2023,
Vu la saisine du CST de Tours Métropole Val de Loire le 16 juin 2023,
Vu l'annexe joint du tableau du personnel des services municipaux mis à disposition et les services métropolitains mis à disposition,

Considérant que le remboursement des frais lié aux mises à dispositions de personnel fait l'objet d'un nouvel état financier établi par la métropole en concertation avec la ville,

Considérant que les grades suivants seront supprimés au tableau des effectifs au 1er juillet 2023. Les agents seront transférés à Tours Métropole Val de Loire et radiés des effectifs de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps.

- 1 adjoint administratif à 20/35ème
- 8 adjoints techniques à temps complet TC
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe à TC
- 7 adjoints techniques principaux de 1ère classe à TC
- 1 agent de maîtrise à TC
- 1 technicien principal de 2ème classe TC
- 1 ingénieur à TC

Considérant que les agents transférés conservent leur rémunération et leur droit acquis notamment ceux relevant de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dont ils bénéficiaient, ainsi que les avantages sociaux,

Considérant que le transfert de personnel se matérialise par des délibérations concordantes des deux collectivités, prévues à Tours Métropole Val de Loire le 26 juin 2023 et à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps le 28 juin 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications de mise à disposition de services ou parties de service de la commune auprès de Tours Métropole Val de Loire et de mise à disposition de services ou parties de service de Tours Métropole Val de Loire auprès de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps,

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels de radiation et la modification des conventions de mise à disposition.

L'exposé de Madame Eloise DRAPEAU entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE les modifications présentées de mise à disposition de services ou parties de service de la commune auprès de Tours Métropole Val de Loire et de mise à disposition de services ou parties de service de Tours Métropole Val de Loire auprès de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps,

DECIDE d'adopter les modifications déclinées ci-dessus au tableau des effectifs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents dans le cadre de ce transfert de personnel

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ainsi transférés sont inscrits au budget 2023, chapitre 012.

VOTES : **POUR 20**
CONTRE 6 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA)
ABSTENTIONS 5 (Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	11 JUIL. 2023
Date de Publication	- 3 JUIL. 2023
Date de Notification	13 JUIL. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

le Maire

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANCOIS
Gilles FREMONT	procuration à Alain DELANCHY
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Mukerrem AK	procuration à Gamzé AK
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAIT

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 15

OBJET : CREATION DE 2 POSTES D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET TRANSFORMATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE EN ATTACHE TERRITORIAL

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

RAPPORTEUR: MADAME Eloïse DRAPEAU

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 15 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Madame Eloïse DRAPEAU entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions de créer deux postes d'auxiliaire de puériculture nécessaires au bon fonctionnement des structures petites enfances et de créer un poste d'attaché territorial au service communication.

DECIDE de les financer au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 012.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

Le Maire

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 16

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT - VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE - CONCORDIA CENTRE VAL DE LOIRE

RAPPORTEUR: MADAME ELOISE DRAPEAU

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 15 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Vu la volonté municipale d'accompagner la mobilisation citoyenne autour de l'activité du conseil municipal des jeunes de la Ville.
Vu les échanges avec Concordia Centre Val de Loire et l'établissement d'un projet de convention, joint à la présente,

L'exposé d'Eloise DRAPEAU entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de la convention jointe à la présente délibération la mise en place d'un volontaire en service civique, pour une durée de 9 mois, à raison d'une durée hebdomadaire de 30 heures.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à mener à terme toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

VOTES : **POUR 20**
ABSTENTIONS 11 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	11 JUIL. 2023
Date de Publication	- 3 JUIL. 2023
Date de Notification	13 JUIL. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

le Maire

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

N° 2023 06 28 -17

OBJET : CONVENTION DE DISPONIBILITE POUR FORMATION DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LEUR TEMPS DE TRAVAIL

RAPPORTEUR: MONSIEUR OLIVIER CONTE

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 15 juin 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,
Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial du 20 juin 2023,

La ville de Saint-Pierre-des-Corps a signé en 2018, une convention de disponibilité de formation avec le SDIS d'Indre-et-Loire, autorisant le sapeur-pompier volontaire à s'absenter de son travail, 5 jours par an pour participer à des actions de formation.

Il est proposé que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps autorise le sapeur-pompier volontaire, à s'absenter de son travail, 10 jours par an (maintien des compétences de base, acquisition de compétences spécifiques, monter en grade), afin de faciliter son engagement.

L'exposé de Monsieur Olivier CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de la convention jointe à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à mener à terme toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Madame Eloïse Drapeau ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification 13 JUIL. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28/06/2023

le Maire

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

St PIERRE des CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 2023 06 28 - 18
OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CONSULTATION DE DIETETIQUE PAYANTE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

RAPPORTEUR : Monsieur Alain DELANCHY

Monsieur Delanchy expose à l'assemblée les modalités de création d'une consultation de diététicienne payante au centre municipal de santé.

Vu l'avis de la commission en date du 5 juin 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Delanchy entendu,

Le Conseil Municipal, PROPOSE,

- **DE FIXER** le tarif des consultations, citées en objet, selon les modalités suivantes :

- Patients CMU/AME : sur présentation de la carte vitale : gratuité,
- Consultation adulte dans le cadre d'un parcours de soins (adressage du médecin traitant) et mineurs de -16 ans : 12€,
- Patient de la commune hors parcours de soins : 25€ et hors commune : 45€.

Après débat, il est proposé l'amendement suivant :
Les patients, quelle que soit leur commune d'appartenance, devront-être inscrits dans le parcours de soins. Cela implique la suppression totale des consultations proposées à 25 et 45 €.

VOTES de l'amendement : amendement adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal DECIDE,

- **DE FIXER** le tarif des consultations, citées en objet, selon les modalités suivantes :

- Patients CMU/AME : sur présentation de la carte vitale : gratuité,
- Consultation adulte dans le cadre d'un parcours de soins (adressage du médecin traitant) et mineurs de -16 ans : 12€.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification

VOTES : **POUR** **20**
CONTRE **8 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)**
ABSTENTIONS **3 (Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Béatrice GROSLERON)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Date de Publication - 3 JUIL. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)

St PIERRE CORPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 28 juin 2023 a été convoqué le 22 juin 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 28 juin 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, , Stéphane AUDUSSEAU, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Gilles FREMONT	**procuration à Alain DELANCHY**
Samira MOKADEM	**procuration à Amin BRIMOU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Mukerrem AK	**procuration à Gamzé AK**
Fatiha KENDRI	**procuration à Nabil BENZAIT**

Absente : Pascaline DAUMAIN - Christophe DE AMORIM

PREFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
11 JUIL. 2023
COURRIER

Secrétaire de séance : Nabil Benzaït

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N°2023 06 28 - 19

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE LA SAS LE SOLEIL POUR L'EXPLOITATION D'UNE GUINGUETTE D'HIVER DANS UN LOCAL SIS RUE DE LA GRANGE QUILLET CADASTRE AX 78.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

CONSIDERANT l'accord intervenu avec La SAS Le Soleil, représentée par Monsieur Nicolas Stadler et Madame Alice De Bary pour l'implantation d'une guinguette d'hiver dans un local situé rue de la Grange Quillet sur une parcelle cadastrée AX 78, sur la base d'une convention d'occupation précaire d' une durée de 5 années et moyennant une redevance annuelle de 3.695 € hors charges et 1% du chiffre d'affaire annuel hors taxe de l'occupant.

VU le projet de convention d'occupation précaire fixant les modalités d'occupation des lieux.

VU l'avis de la commission d'urbanisme en date du 21 juin 2023.

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'implantation d'une guinguette d'hiver dans un local de la commune sis rue de la Grange Quillet cadastré AX 78.

- **DECIDE** de mettre en place sur ce bien, au profit La SAS Le Soleil, représentée par Monsieur Nicolas Stadler et Madame Alice De Bary, une convention d'occupation précaire (jointe à la présente délibération) pour une durée de 5 années moyennant une redevance annuelle de 3.695 € hors charges et 1% du chiffre d'affaire annuel hors taxe de l'occupant.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTES : **POUR** **29**
ABSTENTIONS **2 (Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de SAINT-PIERRE-DES-CORPS, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	13 JUIL. 2023
Date de Publication	13 JUIL. 2023
Date de Notification	13 JUIL. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 28 juin 2023
Le Maire

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)